**DECLARATION VERBALE DE MADAGASCAR**

**42ème EXAMEN PERIODIQUE UNIVERSEL DU GABON**

**24 JANVIER 2023, 9h-12h30**

Monsieur le Président,

Madagascar remercie le Gabon et le félicite pour son rapport dans le cadre de cette session de l’EPU.

Madagascar note avec satisfaction les efforts du Gouvernement gabonais pour l’adoption de la loi n°006/2021 du 6 septembre 2021 portant élimination des violences faites aux femmes. Cette loi visant à promouvoir l’égalité entre les hommes et les femmes, permet d’assurer une meilleure prise en charge des femmes victimes de violence et définit les mécanismes de leur protection contre toutes les formes de violence et de discrimination en milieu familial et professionnel.

A cet égard, la mise en place de l’Observatoire National des Droits de la Femme chargé du suivi des indicateurs, de la communication et de la lutte contre les violences faites à l’égard des femmes au Gabon est une avancée primordiale.

Toutefois, en raison des violences sexuelles rapportées à l’égard des femmes fondées sur le genre, Madagascar recommande au Gabon de prioriser l’information et la sensibilisation des femmes sur les démarches à effectuer aux fins de recours en justice en cas de violations de leurs droits et en vue de mettre fin à l’impunité des auteurs desdites violations.

Le Gouvernement de Madagascar souhaite plein succès au Gouvernement du Gabon dans ses engagements en matière de protection et de promotion des droits de l’Homme.

Je vous remercie.

.